

## Flamenco 49 Règlement intérieur 2025-2026

***L'inscription aux cours de flamenco, aux cours de sévillanes ou aux stages organisés par Flamenco 49 implique l'acceptation sans restrictions du règlement intérieur de l'association.***

### **Adhésion à l'association Flamenco 49**

Toute demande d'adhésion doit recevoir l'aval du bureau avant d'être acceptée. Celui-ci peut refuser une adhésion sans opposer de motif précis.

Le Bureau est composé d'une présidente, d'une trésorière et d'une secrétaire, élues pour une durée de deux ans et rééligibles lors d'une assemblée générale à laquelle sont conviés chaque année tous les adhérents.

### **Cours de flamenco**

Un **seul** cours d'essai est possible, uniquement le premier mois, avant une inscription définitive. Un second cours d'essai sera facturé 15 euros.

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée du paiement des cours de l'année.

Les adhérents sont tenus d'avoir une assurance responsabilité civile et doivent présenter un certificat médical ou une attestation sur l'honneur d'aptitude à la pratique du flamenco. Un formulaire est joint au dossier d'inscription.

Aucun remboursement de l'inscription ne sera accepté, sauf en cas de mutation professionnelle, sur justificatif, à partir de la date mentionnée. Le bureau étudiera la demande et se réserve le droit de refuser le remboursement.

La ponctualité est indispensable pour assurer le bon déroulement des cours.

Les adhérents doivent respecter les locaux et le matériel fourni.

L'association peut reporter un cours à une autre date en cas d'absence du professeur ou d'indisponibilité éventuelle de la salle.

Les enfants mineurs doivent être accompagnés d'un responsable légal. Si celui-ci décide de le laisser venir et repartir seul, l'association est déchargée de toute responsabilité en cas de problème qui pourrait survenir.

### **Cours de sévillanes et stages de flamenco**

Le présent règlement s'applique aux adhérents participant aux cours de sévillanes et aux stages de flamenco proposés par l'association.

L'association verse une indemnité de déplacement aux intervenantes qui assurent les cours de sévillanes, suivant le barème des indemnités kilométriques.

### **Droits à l'image**

L'association se réserve le droit de photographier ou de filmer les adhérents lors des cours ou des activités proposées et à utiliser leur image dans le cadre de la communication interne et externe de l'association, dans un cadre non lucratif pour les besoins de la promotion de Flamenco 49.

Les adhérents ne sont pas autorisés à diffuser l'image des autres adhérents et du professeur sur tout type de supports, excepté sur les groupes privés Whatapps de l'association.

### **Enregistrements**

Les adhérents doivent impérativement demander aux musiciens l'autorisation d'enregistrer et d'utiliser la musique accompagnant les exercices proposés ou les chorégraphies.

**Toute adhésion à l'association Flamenco 49 implique l'acceptation du règlement sans restrictions.**

**Nom de l'adhérent :** .....

**Date :** .....

**Signature :** (précédée de la mention manuscrite Lu et approuvé)